

SITE NATURE 2000



Cap Ferrat

SITE «CAP FERRAT»

Saint-Jean-Cap-Ferrat
Beaulieu-sur-Mer
Villefranche-sur-Mer
Èze
Cap d'Ail

**AIRE MARINE PROTÉGÉE
ET PARTAGÉE**

BEAULIEU
L'ESTRÉE CÔTE D'AZUR
SUR MER

VILLE DE
CAP D'AIL



SAINT-JEAN
CAP-FERRAT



ville de
Villefranche
sur Mer



MÉTROPOLE
NICE CÔTE D'AZUR

AIRE MARINE PROTÉGÉE DU CAP FERRAT

HABITATS ET ESPÈCES NATURA 2000

FOND CORALLIGÈNE
DE SAINT-JEAN-
CAP-FERRAT

LES RÉCIFS DE CORALLIGÈNE

Le coralligène est un écosystème complexe qui se développe entre 20 et 120 m de profondeur, il forme des récifs hauts en couleur. Cet habitat offre cachette et nourriture à une grande diversité de crustacés, éponges et poissons dont l'emblématique mérrou brun.

HABITAT DU LARGE

Les habitats marins au large du Cap Ferrat sont d'une grande richesse. Les canyons sous-marins, véritables vallées maritimes où les courants marins sont intenses, s'étendent jusqu'à plus de 1000 m de profondeur et favorisent la circulation des nutriments créant un environnement idéal pour la faune marine.

L'HERBIER DE POSIDONIE

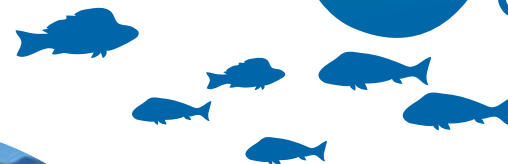
Plante marine à fleur endémique de Méditerranée, elle forme de véritables prairies sous-marines essentielles pour la faune. Cette dernière y trouve de la nourriture et un abri pour grandir, vivre ou se reproduire. Les posidonies contribuent à l'oxygénation de notre littoral, stabilisent les fonds sableux et luttent contre l'érosion des plages. Sa croissance de quelques centimètres par année, rend sa détérioration irréversible.

HERBIER
DE POSIDONIE ET
SAR À MUSEAU
POINTU JUVÉNILÉ



LA DÉMARCHE NATURA 2000 AU SEIN D'UN RÉSEAU D'AIRES MARINES PROTÉGÉES

Au gré de vos navigations, vous rencontrerez plusieurs Aires Marines Protégées (Natura 2000, parcs nationaux, parcs naturels marins, réserves naturelles, Conservatoire du littoral...) qui travaillent ensemble pour préserver les écosystèmes de la Méditerranée, réservoir majeur de biodiversité marine et côtière. Natura 2000 est un statut d'Aire Marine Protégée visant à préserver des espèces et des habitats à l'échelle de l'Union européenne. Il vise le juste équilibre entre le développement des activités et la préservation de la biodiversité marine.



LE SITE MARIN «CAP FERRAT»

DES ACTIONS POUR PRÉSERVER LE PATRIMOINE MARIN DU CAP FERRAT

- ~ **Limiter les mouillages** sur l'herbier de posidonie (interdit aux bateaux > 20 m),
- ~ **Faire un état des lieux** du niveau de l'état de conservation des habitats et espèces par des **suivis scientifiques**,
- ~ **Améliorer la connaissance sur les activités** pratiquées pour mieux cibler les actions à mettre en œuvre,
- ~ **Sensibiliser les usagers** de la mer sur le terrain et avec la **mise à disposition d'outils d'information**,
- ~ **Aménager des mouillages écologiques** sur les sites de plongées fréquentés.

UNE GESTION LOCALE CONCERTÉE

Afin de garantir la cohérence des actions menées avec les enjeux et les usages locaux, le site Natura 2000 «Cap Ferrat» est animé par la Métropole Nice Côte d'Azur qui assure la mise en œuvre opérationnelle des actions en lien direct avec le comité de pilotage. Ses missions l'amènent à travailler en collaboration étroite avec les collectivités locales, les professionnels (clubs de plongée, pêcheurs professionnels, etc.), les associations, les services de l'État et les scientifiques.



«CAP FERRAT», UN SITE MARIN DE 9 000 HECTARES

Il s'étend entre la pointe de la Gavinette et la digue Marquet, depuis le littoral jusqu'à plus de 3 milles nautiques. La bande côtière concentre des petits fonds rocheux, des bancs de sables ou de galets, des herbiers à posidonie et des tombants à coralligène. Cette mosaïque d'habitats est propice à la biodiversité : de nombreuses espèces y trouvent une place. Vers le large, Grand dauphin et autres cétacés peuvent être observés, tandis qu'en profondeur les fonds marins encore peu explorés plongent à plus de 1250 m. Au cœur de la Côte d'Azur, le site est le lieu de nombreuses activités nécessaires au dynamisme local : plaisance, yachting, pêche professionnelle, pêche de loisir, plongée sous-marine, loisirs nautiques...





LÉGENDE

- Site Natura 2000 « Cap Ferrat »
- Cantonnements de pêche (pêche, plongée et mouillage interdits)
- Zones réglementées (mouillage et plongée interdits)
- Zones interdites au mouillage (cales de pêche)
- Limite Est de la zone de pilotage obligatoire (navires ≥ 80 m vers la rade de Saint-Hospice)
- Zone interdite au mouillage des navires ≥ 20 m (autorisé vers le large)

BALISAGE ESTIVAL SUR LE PÉRIMÈTRE NATURA 2000

- Zones interdites aux engins à moteur ou réservées uniquement à la baignade (hors chenaux)

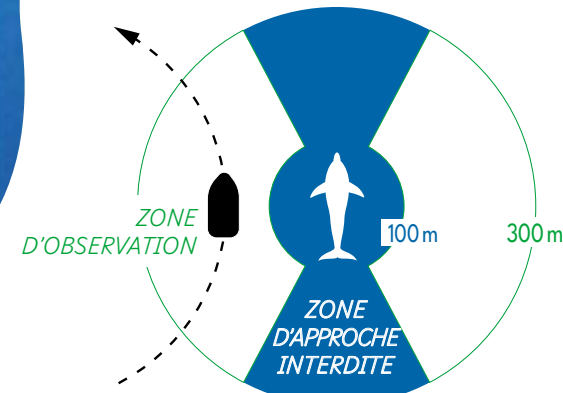
HABITATS NATURELS MARINS

~ Sensibilité forte à l'ancrage ~

- Herbiers de posidonie
- Matte morte de posidonie
- Coralligène
- Roches infralittorales

~ Sensibilité moyenne à l'ancrage ~

- Sables, galets ou fonds détritiques



GÉOLOCALISATION DES ZONES RÉGLEMENTÉES avec Nav&Co

GÉOLOCALISATION DES HERBIERS DE POSIDONIE avec Donia

Rappel : pour la sécurité de tous, la vitesse est limitée à 5 noeuds à moins de 300 m du rivage.

Sources : Cartographie des habitats marins issue de la plateforme cartographique MEDTRIX (medtrix.fr) SHOM 2006 (ne pas utiliser pour la navigation).
Système d'information géographique de Nice Côte d'Azur.

6 BONNES PRATIQUES À ADOPTER

1

ANCER SANS FRAPPER
EFFECTUEZ LE MOUILLAGE SUR LES FONDS CLAIRS (SABLE) avec l'application mobile Nav&Co ou Donia.

2

APPRÉCIER SANS ABÎMER
REGARDEZ SANS TOUCHER EN PLONGÉE

3

RESPECTER LA RÉGLEMENTATION
VOUS ÊTES TENUS DE RESPECTER LA RÉGLEMENTATION LORSQUE VOUS PÊCHEZ
Plus d'infos sur gouv.fr en scannant le QR Code :



4

PROFITER SANS POLLUER
ADOPTER LES GESTES RESPONSABLES

- ~ Je ramène mes déchets à terre,
- ~ J'utilise les zones de carénage pour l'entretien de mon bateau,
- ~ J'utilise des produits d'entretien respectueux de l'environnement,
- ~ Je vidange ma cuve à eaux noires dans les stations de pompage des ports,
- ~ J'utilise les sanitaires des ports dès que possible.

5

OBSERVER SANS DÉRANGER
RESPECTEZ UN PÉRIMÈTRE DE SÉCURITÉ lorsque vous observez les cétacés et les tortues.

6

VEILLER AU BON ÉTAT DU MILIEU MARIN
SIGNALER LES ATTEINTES IMPORTANTES au gestionnaire du site.



CONTACTS ET ALERTES

EN CAS D'ÉCHOUAGE DE CÉTACÉS

Contactez le réseau d'échouages :
05 46 44 99 10

EN CAS D'ÉCHOUAGE DE TORTUES MARINES

Contactez l'association Émergences :
06 16 86 26 86



POUR TOUTE OBSERVATION

MÉTROPOLE
NICE CÔTE D'AZUR

natura2000.metropole@nicedazur.org
04 89 98 20 26

PLUS D'INFOS
VIA CE QR CODE

